

## RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2018

Convocation : 5 septembre 2018

Affichage : 15 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le cinq septembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

**Etaient présents** : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, ROINÉ Philippe, TRAVERS Chantal, LEPLEY Laurence, BIENFAIT Emmanuelle, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, ROULLAND Alain, DESMEULLES Sébastien, KRYSTEK Betty.

**Absents excusés** : RENAN Loïc (pouvoir donné à Gérard AUBRY), LEPOITTEVIN Béatrice (pouvoir donné à Alain ROULLAND).

**Secrétaire de séance** : ROULLAND Alain

**Début de la séance** : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 4 juillet 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **URBANISME**

#### **Permis de Construire :**

- ROUSSINE Baptiste et GORE-AUBIN Gwenola – 29, Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison d'habitation.
- AVONDE David – 19 Gravelle de Haut : Construction d'une maison d'habitation.
- HAMON Julien et DUPONT Joséphine – 41, Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison d'habitation.
- BACON Guillaume et MONCÉ Sandrine – 45, Les Corbières : Construction d'un garage et d'un car-port.
- MESLIN Benoit – 20, Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison d'habitation.
- SCI FP2C – 20, Les Martins : Construction d'une maison d'habitation.

#### **Déclarations Préalables :**

- LEGER Auguste – 10, Les Amonteux : Changement de toiture pour de l'ardoise et pose de bardage sur les deux pignons.
- HELAINE David – 4, Le Clos de la Boulangerie : Construction d'un abri de jardin.
- VILLEMOT Romain – 24, Hameau Dubost : Construction d'une extension.
- FORTIN Marie – 31, Hameau Dubois : Pose de deux fenêtres de toit.

#### **Certificats d'Urbanisme :**

- Etude Chantereyne – 23, Les Amonteux : Découpage d'une parcelle pour création d'un terrain constructible.
- GERMAIN Alexis – Les Corbières : Découpage d'une parcelle pour création de quatre terrains constructibles.
- BRIARD Stéphane – 10 Hauteville : Découpage d'une parcelle pour création d'un terrain constructible.
- SAMSON Christian – 40 Gravelle de Haut : Découpage d'une parcelle pour création d'un terrain constructible.

## **BÂTIMENTS**

Monsieur le Maire commence par préciser que le Permis de Construire pour la salle de classe et d'activités a été signé le lundi 10 septembre. Il est affiché au panneau d'affichage communal et le sera prochainement sur le terrain.

Alain ROULLAND souligne que tout retard impacte les finances communales en raison du maintien de la location des locaux modulaires. Stéphane BARBÉ répond qu'il en est bien conscient mais qu'il ne peut rien faire pour faire avancer le dossier à ce stade du projet.

## **VOIRIE**

Des travaux de marquage au sol et de pose de panneaux ont été entrepris depuis la dernière réunion.

- Un STOP a été posé au bout de l'Avenue Pasteur, au niveau du carrefour de la Croix Dubost afin, notamment, de sécuriser la descente des vélos et des piétons en provenance du carrefour de la « Marette ».
- Un STOP a été également posé au « Flaquet » pour les véhicules en provenance du « Beau Parlé » et de la « Rocambole » afin de faire ralentir les véhicules. Le STOP initialement effacé pour les véhicules sortant des « Corbières » a finalement été remis en place. L'avoir enlevé était une erreur, car la priorité à droite au profit des véhicules sortant des « Corbières » représentait un danger. Alain ROULLAND regrette que cette modification de voirie n'ait pas été débattue en conseil. Stéphane BARBÉ répond que cet aménagement était prévu depuis longtemps et que cela avait été évoqué lors de l'élaboration du budget, car l'achat des panneaux avait été prévu en investissement.
- Sur la RD 152, des panneaux de priorité de passage ont été installés face à la mairie afin que les véhicules en provenance du « Carrefour des Terres » soient prioritaires.
- Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande d'un habitant de Hauteville, qui souhaiterait également que soit installé un STOP au carrefour de Hauteville pour les véhicules en provenance de la « Rocambole ». La commission « voirie » s'est réunie pour discuter de ce sujet sans réussir à se mettre d'accord sur l'aménagement à mettre en place. L'assemblée se met d'accord sur une solution convenant à l'ensemble du conseil :
  - Tracer une ligne blanche continue pour matérialiser l'emplacement réservé aux piétons,
  - Mettre en place un STOP pour les véhicules en provenance du « Flaquet ». Ainsi, une fois à l'arrêt, le véhicule pourra appréhender la présence de piétons et adapter sa conduite et sa vitesse,
  - Maintenir le STOP pour les véhicules en provenance de Hauteville,
  - Matérialiser le début du cheminement piéton par de la peinture en forme d'arrondi dès le STOP pour les véhicules de Hauteville afin que les automobilistes adaptent leur conduite dès qu'ils démarrent.
  - Si la place le permet, dessiner un piéton comme cela a été fait dans le bourg.

Alain ROULLAND propose l'installation d'un ralentisseur de type « dos d'âne ». Stéphane BARBÉ répond que, si l'efficacité de ce type de dispositif est réelle, il nécessite la mise en place d'éclairage public, ce qui n'est financièrement pas envisageable.

- Marcel NÉE a rencontré les services du Département ayant suivi les travaux de mise en place de la fibre optique sur la route allant du carrefour de la « Rocambole » à celui des « Chênaies ». Ils ont convenu que les finitions n'étaient pas bien faites et qu'il convenait de faire des reprises sur les bas-côtés. Ces reprises devraient être réalisées avant l'hiver.
- Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu un courrier d'habitants du « Rocher » dont les enfants vont prendre le car aux « Amonteux » pour le collège. Ils doivent longer puis traverser la RD974, sur laquelle les automobilistes roulent vite. Le dossier est dans les mains des instances compétentes : Communauté d'agglomération du Cotentin et Conseil Départementale.

## **VOIRIE : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LE TRANSFERT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RD352 A L'ENTRÉE NORD DU BOURG**

L'assemblée, à l'unanimité, valide une convention proposée par le Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de la traversée du bourg à l'entrée Nord de Tollevast.

Il s'agit de la tranche 5 allant de l'entrée du bourg de Tollevast jusqu'à l'intersection de la Croix Dubost, qui vient rejoindre les tranches 1 et 2 réalisées en 2017.

Monsieur le Maire précise que les tranches 3 et 4 concernent l'Avenue Pasteur et qu'il s'agit d'une route communale. Ces tranches feront l'objet d'une convention de maîtrise d'œuvre à part.

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires en zone non-agricole, des subventions sont possibles pour des projets d'achat de matériel spécifique ou de mise en œuvre de techniques alternatives, notamment concernant l'entretien des cimetières.

Ces subventions proviennent de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et sont de 50 % et sont conditionnées à l'engagement de la commune dans la charte de niveau 2 ou 3. La commune de Tollevast, par délibération en date du 24 janvier 2018 a décidé de passer au niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à signer tout acte en lien avec ce dossier.

Marcel NÉE a participé à une réunion d'information à Condé-sur-Vire sur les différentes techniques pour remplacer les produits phytosanitaires. Il en a rapporté des devis et de la documentation afin d'informer le conseil de ce qui pouvait être mis en place sur la commune.

Les devis retenus sont les suivants :

- Acquisition d'un désherbeur à air pulsé auprès de l'entreprise MOTIN : 2370 € HT.
- Engazonnement du cimetière auprès de l'entreprise HANDI'GREEN : 3654,90 € HT.
- Acquisition d'une brosse à double sens de rotation auprès de l'entreprise AUXICLEAN CONCEPT : 750 € HT, et 75 € HT la brosse de rechange.

### **RENTRÉE SCOLAIRE**

Philippe ROINÉ effectue un bref compte-rendu de la rentrée scolaire. 184 élèves sont scolarisés à Tollevast (67 enfants en maternelle et 117 en primaire), répartis en huit classes, dont une est installée dans l'Algeco. 169 enfants fréquentent la cantine. La garderie a également beaucoup de succès, des contacts ont été pris auprès des services compétents pour une extension de la capacité d'accueil des moins de 6 ans. Une trentaine d'enfants utilisent le service de transport scolaire.

Une nouvelle organisation a été mise en place sur le temps du midi avec des animations organisées par la nouvelle directrice du centre de loisirs et des activités périscolaires. Les enfants de maternelle mangent en premier jusque 12h45 environ, puis vont faire les activités pendant que les enfants de primaire entrent dans le réfectoire.

### **CENTRE DE LOISIRS : TARIFS**

Les tarifs du mois de juillet ont été prolongés pour le mois d'août. A compter du 1<sup>er</sup> septembre, les tarifs suivants sont applicables :

Enfants tollevastais :

	Journée repas	Journée sans repas	½ journée repas	½ journée sans repas
Régime général et fonctionnaire	12,00 €	9 €	8 €	5 €

Enfants des communes signataires :

	Journée repas	Journée sans repas	½ journée repas	½ journée sans repas
Régime général et fonctionnaire	14 €	11,00 €	9,00 €	6 €

Enfants des autres communes :

	Journée repas	Journée sans repas	½ journée repas	½ journée sans repas
Régime général et fonctionnaire	25 €	22 €	15,00 €	12 €

Pour les tarifs des enfants bénéficiant de la politique tarifaire CAF ou MSA, ils sont identiques pour le mois d'août et pour les mois à compter de septembre :

	Carte loisirs A : Quotient Familial inférieur à 600 €		Carte loisirs B : Quotient Familial compris entre 601 € et 900 €	
	1 <sup>er</sup> enfant	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	1 <sup>er</sup> enfant	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant
Journée repas	4 €	2 €	5,50 €	2,75 €
Demi-journée repas	3,50 €	1,75 €	4,30 €	2,15 €
Demi-journée sans repas	1,80 €	0,90 €	3,00 €	1,50 €

Monsieur le Maire revient sur la signature de la convention proposée aux communes voisines. Une réunion a été organisée début juillet afin d'indiquer aux communes jusqu'ici signataires de la convention le nouveau mode de fonctionnement du centre de loisirs ainsi que le calcul des participations des communes. Cette participation est de 11 euros par journée enfant pour la commune afin que les familles de ces communes payent le même prix que les familles tollevastaises. Lors de cette réunion, aucune question n'a été posée et ce nouveau fonctionnement semblait convenir aux représentants des communes présents.

Or, depuis, seul Martinvast a signé cette convention, pour les créneaux où leur centre n'est pas ouvert. Hardinvast, quant à eux, a retourné la convention signée, mais modifiée. Le montant de 11 euros étant jugé trop élevé par rapport au montant convenu avec le centre de loisirs de Martinvast, ils ont décidé de remplacer le montant de 11 euros par 8,50 euros. Evidemment, cette convention ne leur sera jamais retournée signée, et malheureusement pour les parents de Hardinvast, la journée leur sera facturée au tarif maximal.

Malgré cela, la fréquentation du centre de loisirs est très bonne, il est souvent complet et il y a même eu des refus d'inscription.

### **ÉVOLUTION DES MOYENS DE PAIEMENT DES SERVICES COMMUNAUX : PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de proposer aux usagers du service « cantine » des modes de paiement dématérialisés.

L'assemblée autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour mettre en place le paiement des factures par prélèvement à l'échéance sur le compte bancaire de l'utilisateur à compter du mois d'octobre 2018.

Une fois ce fonctionnement testé, si celui-ci est jugé concluant, il sera étendu à d'autres services.

## **ÉVOLUTION DES MOYENS DE PAIEMENT DES SERVICES COMMUNAUX : CONVENTION D'ADHÉSION A L'AGENCE NATIONALE DES CHÈQUES VACANCES**

L'adhésion par convention à l'ANCV est gratuite, seule une commission de 1% est perçue sur la valeur des Chèques-Vacances présentés au remboursement avec un minimum de 2 € TTC pour toute remise inférieure à 200 € TTC.

Le conseil municipal décide d'adhérer au dispositif de l'A.N.C.V. afin de pouvoir faire bénéficier de ce moyen de paiement les utilisateurs centre de loisirs de la commune.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Salle Polyvalente : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux de rafraîchissement de la salle polyvalente sont prévus du 22 octobre au 2 novembre. Durant cette période, la salle ne pourra pas être louée ni utilisée par les associations ou le centre de loisirs.
- Tollevastaise : La 22<sup>ème</sup> édition de la Tollevastaise aura lieu le samedi 13 octobre 2018.
- Toilettes publiques : Alain ROULLAND demande s'il est possible de rouvrir les toilettes publiques lorsque la bibliothèque est ouverte. Stéphane BARBÉ répond que celles-ci sont fermées en raison de dégradations récurrentes et qu'elles ne sont actuellement pas en état de fonctionner. Il n'est pas sûr qu'elles puissent être réparées pour la Tollevastaise. En revanche, lorsque la bibliothèque est ouverte, la mairie l'est aussi, et les toilettes peuvent être utilisées. Betty KRYSTEK propose de les faire réparer et de ne les ouvrir qu'aux heures d'ouverture de la bibliothèque, en en laissant une clé aux bénévoles. Cette idée sera étudiée une fois les frais de rénovation chiffrés.
- Repas des seniors : Chantal TRAVERS indique que le repas des seniors aura lieu le dimanche 7 octobre et que les inscriptions peuvent être prises jusqu'au 25 septembre.
- Eparage des routes communales : L'entreprise ACTP effectuera à compter du lundi 17 septembre le nettoyage des bas-côtés et l'éparage des bordures de routes communales.
- La prochaine réunion se tiendra le mercredi 17 octobre 2018 à 20h30

*Fin de la séance : 22h45*